**Annexe 7**

**Icône indiquant une information importante Avant toute inscription, il vous est recommandé de vérifier les informations de votre fiche identité, notamment votre adresse électronique**

1) Le dossier se compose de **pièces obligatoires** ([**Arrêté du 11 juillet 2018** relatif à la procédure d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences du Muséum national d'histoire naturelle ou de professeur du Museum national d'histoire naturelle](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037308217/2023-07-17/)) :

* l’**arrêté de détachement** établissant que vous êtes détaché dans le corps des maîtres de conférences du Museum depuis **au moins un an** au 1er janvier de l’année d’inscription ;

***Attention : Les attestations et justificatifs rédigés en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur.***

* un **curriculum vitae** présentant les activités en matière d’enseignement, de recherche, d’administration et d’autres responsabilités collectives. Ce document mentionnera, le cas échéant, le cursus, le parcours professionnel et la liste de publications du candidat ;
* un exemplaire des **travaux, ouvrages et articles** dans la limite de **trois documents** (exemples : articles, publications, contributions à des colloques, notes…)

***Attention : Chacun de ces travaux, ouvrages et articles doit être accompagné d’un résumé en français s’il est rédigé en langue étrangère et si la section le demande.***

2) Le candidat doit également fournir les **pièces complémentaires** exigées par sa section**.**

icône indiquant la présence d'un fichier au format PDF Tableau des documents complémentaires exigés par les sections du CNU (en cours d’actualisation, prochainement en ligne)

Icône indiquant une information importante Vous êtes invité(e) à vous reporter aux **critères d’examen des dossiers de qualification** mis en ligne par les sections à cet endroit : <https://www.conseil-national-des-universites.fr>

**Afin de préparer au mieux votre dossier, nous vous invitons à consulter la liste des points à vérifier qui se trouve sur le portail.**